

13 août 1873

s'occuper du dossier. M. Cameron a également exposé les difficultés que présentait la création d'une commission. Ainsi, dans une Chambre où il était si fort au cours de la dernière session, le gouvernement était obligé de dire qu'il avait abandonné l'idée de créer une commission.

Toutefois, la question dont ils sont saisis aujourd'hui est beaucoup plus grave. Ils doivent décider s'il faut enlever au Parlement le droit de juger les crimes de ce genre. La Couronne a prorogé la Chambre sur les conseils des ministres. Ces derniers ont eu tort, et il invite le peuple à condamner leur geste. (*Acclamations.*) Ils ont conseillé à la Couronne, malgré la protestation adressée par un très grand nombre de députés au gouvernement, de dire au Parlement qu'il ne devrait pas avoir le droit de proposer une certaine ligne de conduite.

Ils n'exigeaient pas une condamnation. Le ton de la requête était modéré. Ils déclaraient qu'ils devraient avoir le droit d'exprimer leur point de vue, de proposer la tenue d'une enquête parlementaire selon les règles d'usage. C'est tout ce qu'ils demandaient. Ils ont indiqué de façon formelle qu'ils souhaitaient donner leur avis à la Couronne, lui proposer une certaine ligne de conduite. Son collègue, M. Pâquet (Berthier), leur avait dit que Son Excellence avait laissé entendre que, compte tenu de la soi-disant entente qui avait été conclue concernant la prorogation, il serait injuste d'agir en l'absence des députés de la Colombie-Britannique et du Manitoba, vu qu'il aurait été impossible pour eux d'être présents.

Mais était-ce bien le cas? Tous les députés du Manitoba s'étaient déplacés pour signer la pétition. (*Acclamations.*) Or, Son Excellence a été induite en erreur. Ils lui ont dit que les députés de la Colombie-Britannique et du Manitoba ne pouvaient être présents. Ils savaient que les députés du Manitoba étaient ici, et ils savaient également qu'ils n'auraient pas de mal à trouver à tout le moins un représentant de la Colombie-Britannique. (*Applaudissements et rires.*)

On aurait dû permettre au Parlement de siéger aujourd'hui, et ce, pour une raison bien particulière. Est-ce à cause de la révocation du bill sur le serment d'allégeance, et de la décision prise le 3 juillet? D'abord, les membres du comité ont demandé, le 3 juillet, que le Parlement soit autorisé à leur indiquer la marche à suivre. Qu'a-t-on fait? Ils savent que les ministres n'ont pas ordonné à leurs partisans de venir ici. Ils ont dit à leurs partisans de ne pas venir. Les ministres ont essayé de faire en sorte qu'aucun député ne soit présent en Chambre; et ils ont fait exprès de dire à Son Excellence que le Parlement ne pouvait se réunir le 13. Or, on ne peut invoquer un tel argument pour demander la prorogation; on peut l'invoquer pour demander, à tout le moins, l'ajournement, ce qui aurait pu raisonnablement être accordé. Certains auraient maugréé, surtout ceux qui auraient été obligés de parcourir 1 100 et 1 200 milles en vue de répondre aux désirs des ministres, mais il est convaincu que, vu le sens civique des députés de l'opposition, si les ministres avaient dit que leurs partisans n'étaient pas présents, on aurait dû leur dire de les faire venir en leur envoyant un message par

télégraphe, et on aurait dû leur donner un délai raisonnable pour le faire.

Tous connaissaient l'histoire du colis scellé. Tous savaient qu'un colis contenant des documents très importants se retrouvait entre les mains d'une tierce partie, l'hon. M. Starnes, de Montréal. Tous savaient que l'hon. M. Huntington (Shefford) avait laissé entendre que ces documents risquaient d'être détruits, qu'il souhaitait les remettre au comité. Ils savaient que le comité avait décidé de laisser ce colis entre les mains de M. Starnes. Ils savaient que le comité était maintenant dissous. Ils savaient que les documents ne risquaient maintenant de se retrouver entre les mains d'une autre personne. Ils savaient qu'on avait pris un grand risque et que ces documents ne faisaient l'objet aucun contrôle, qu'ils pourraient être détruits. Or, il était convaincu que ses paroles empêcheraient qu'un tel acte ne se produise. Par conséquent, les ministres n'auraient pas dû ordonner la prorogation, s'ils avaient été honnêtes, s'ils n'avaient pas espéré cacher certaines preuves en retardant les choses. (*Acclamations.*)

Le gouvernement se trouve dans une position intenable. Seul le temps joue en sa faveur. Si l'on se fie aux preuves, en présumant que ces documents sont authentiques, le gouvernement se trouve à l'heure actuelle dans un état de disgrâce et d'humiliation profonde. (*Vives acclamations.*) Rien ne lui a causé plus de désarroi ou de tristesse, en tant que citoyen du Canada, que les révélations qui ont été faites sur la question. On a gardé secret le fait que les requêtes de sir Hugh Allan n'avaient pas été accueillies favorablement par l'administration. On a admis qu'il s'était attaché à obtenir l'aide de personnages influents pour venir à bout des objections soulevées à son égard et qu'il y était parvenu. Après avoir obtenu gain de cause, il a aidé financièrement le gouvernement et ses amis à se faire élire.

On ne sait pas combien d'argent a été déboursé pour corrompre les électeurs de ce pays, mais on sait que des sommes très importantes ont été dépensées et que cette dépense était conforme à l'entente du 30 juillet, entérinée par sir Hugh. Si ces documents sont authentiques, rien ne serait plus atroce que la négociation de ce contrat. Des personnes raisonnables ont affirmé que des garanties avaient effectivement été données au sujet du contrat, que des sommes avaient été dépensées, sauf que ces deux facteurs n'étaient aucunement liés.

Sir Hugh est un fervent politicien, et il appuie son parti. Est-ce que ses premières lettres montrent qu'il est un fervent politicien? Le fait est que sir Hugh Allan a toujours été membre d'un parti et que ce parti, c'est lui-même. (*Acclamations.*) C'est lui-même qu'il soutenait à l'époque et par après. Sir Hugh, toutefois, n'était pas prêt à avouer publiquement que ce qu'il avait dit était faux. Or, il a fait plus tard une déclaration qui a permis d'expliquer la nature de ses premières lettres. Il a dit que les petites inexactitudes étaient justifiées dans les circonstances. Elles ne cachaient pas le fait qu'une entente avait été conclue entre lui-même et le gouvernement. Elles ne cachaient pas le fait qu'il avait déboursé 358 000 \$. Est-ce qu'un homme raisonnable affirmerait que les 358